

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 17 mars à 17 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, Salle des Actes, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEVEQUE, Maire.

Présents :

LEVEQUE Dominique - PESKINE Jacques - TOUBOUL Didier - Rémi BEGIN - CORNOT Gaëlle - Karine BARBIER - Marion MEUNIER - THEVENIN Sandrine - Nicolas BITAUD - Yvette MERSEY - CIDALE Jean-Charles - LEPLAT Michel – BOUGERET Jean-Louis – METIVIER Joël

Absent(e)s excusé(e)s :

CHIPAUX Louis donne pouvoir à Dominique LEVEQUE

Secrétaire de séance : Sandrine THÉVENIN

1. Démission de Madame Chantal BERGER, 1^{ère} Adjointe et Conseillère Municipale et Communautaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Chantal BERGER a démissionné de son poste de 1^{ère} Adjointe, de Conseillère Municipale et Conseillère Communautaire.

- **Vu** le Courrier de la Préfecture acceptant la démission de Madame Chantal BERGER en date du 09 mars 2023,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide la décision de la Préfecture en date du 09 mars 2023 valide la décision de la Préfecture et accepte de retirer Madame Chantal BERGER de la liste des Conseillers Municipaux.

Pour	14
Contre	
Abstention	

2. Monsieur Joël METIVIER – Conseiller Municipal dans l'ordre de la liste

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la démission de Madame Chantal BERGER, 1^{ère} Adjointe, il convient de compléter la liste des Conseillers Municipaux dans l'ordre de la liste, et après avoir obtenu son accord, Monsieur METIVIER Joël accepte le poste de Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte l'inscription de Monsieur Joël METIVIER sur la liste des Conseillers Municipaux.

Pour	14
Contre	
Abstention	

3. Election des Adjoints au Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'élection de 3 Adjoints au Maire en remplacement des Conseillers décédés ou démissionnaires.

Le Maire enregistre une liste de candidatures à la fonction d'Adjoint :

Liste 1 :

- M. PESKINE Jacques
- Mme CORNOT Gaëlle
- Mme MEUNIER Marion

Le Maire sollicite la présence de 2 scrutateurs pour tenir l'urne.

Les scrutateurs sont :

- M. CIDALE Jean-Charles
- M. BEGIN Rémi

Pour	10
Contre	3
Abstention	2

Le Maire déclare le scrutin ouvert et demande aux Conseillers Municipaux de voter.

Puis le Maire demande aux scrutateurs de procéder au dépouillement des bulletins de vote.

M. le Maire proclame les résultats : la liste 1 est élue à 10 voix - 2 nuls / 3 blancs

Liste 1 : 10 voix

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré a élu à la majorité la liste des Adjoints ci-dessous :

- M. PESKINE Jacques
- Mme CORNOT Gaëlle
- Mme MEUNIER Marion

4. Tableau du Conseil Municipal – Mise à jour

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur la mise à jour de la liste des Conseillers Municipaux et du Tableau du Conseil Municipal tel que présenté ci-dessous :

Pour	12
Contre	3
Abstention	

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

FONCTION	QUALITE	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection	Suffrages obtenus par la liste (en chiffre)
Maire	M.	LEVEQUE Dominique	01/02/1945	28/06/2020	11
1er adjoint	M.	PESKINE Jacques	20/09/1947	17/03/2023	306
2 ^e adjoint	Mme	CORNOT Gaëlle	31/01/1983	17/03/2023	306
3 ^e adjoint	M.	CHIPAUX Louis	01/12/1947	28/06/2020	11
4e adjoint	Mme	MEUNIER Marion	28/05/1982	17/03/2023	306
1 ^{er} conseiller	M.	TOUBOUL Didier	03/12/1951	28/06/2020	306
2 ^e conseiller	Mme	BARBIER Karine	28/03/1975	28/06/2020	306
3 ^e conseiller	M.	BEGIN Rémi	22/06/1980	28/06/2020	306
4 ^e conseiller	Mme	MERSEY Yvette	21/06/1953	28/06/2020	271
5 ^e conseiller	M.	CIDALE Jean-Charles	21/02/1978	28/06/2020	271
6 ^e conseiller	M.	BITAUD Nicolas	18/07/1982	28/06/2020	271
7 ^e conseiller	M.	LEPLAT Michel	10/10/1958	28/06/2020	105
8 ^e conseiller	Mme	THEVENIN Sandrine	24/01/1989	04/06/2021	306
9e conseiller	M.	BOUGERET Jean-Louis	29/05/1945	03/02/2023	306
10 ^e conseiller	M.	METIVIER Joël	21/10/1954	17/03/2023	306

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide la mise à jour de la liste des Conseillers Municipaux et du tableau du Conseil Municipal tel que présenté en annexe.

05. Demande de Fonds de concours à la CdC Vierzon-Sologne-Berry – ORGUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le plan de financement de l'orgue pour l'église de Massay et solliciter un Fonds de Concours à la CdC Vierzon-Sologne-Berry,

Pour	15
Contre	
Abstention	

Coût achat de l'Orgue	24 000,00 €
Coût démontage / transport / remontage	36 000,00 €
Coût total :	60 000,00 €

Financement

Fonds privés (<i>Fondation du patrimoine et Amis de l'Orgue du Pays Vierzonnais</i>)	48 000,00 €
Crédit Agricole	2 000,00 €
Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry	5 000,00 €
Commune de Massay	5 000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte le plan de financement tel que présenté afin de solliciter un Fonds de concours de 5 000.00 € à la CdC Vierzon-Sologne-Berry pour l'orgue de l'église à Massay.

06. Dissolution et répartition financière de l'Association foncière « La Vallée de l'Arnon »

Monsieur informe le Conseil Municipal que l'Association foncière de la Vallée de l'Arnon qui regroupait trois communes ; Méreau, Lury sur Arnon et Massay, a été dissoute en date du 22 avril 2014. Une délibération prise pour la dissolution mentionnait une somme restante sur le compte de l'Association de 4 657.76 € à répartir entre les trois communes.

Cependant, cette dernière ne précisait pas la clé de répartition exacte de cette somme. Afin que les services de la Préfecture puissent prendre l'arrêté de dissolution de l'Association et permettre la clôture définitive des comptes, chaque commune membre doit prendre une nouvelle délibération afin de définir la clé de répartition financière de la somme restante.

La clé définie en 2014 mais non mentionnée sur la délibération était : **la division en 3 parts égales entre chaque commune.**

Monsieur le Maire propose donc à son Conseil Municipal, la répartition suivante :

Pour	15
Contre	
Abstention	

La somme de 4 657.76 € / 3 =

- 1 552.58 € pour la Commune de **Méreau**
- 1 552.59 € pour la Commune de **Lury sur Arnon**
- 1 552.59 € pour la Commune de **Massay**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte la clé de répartition telle que présentée ci-dessus.

07. Décision sur l'avenir de la Poste POINT RETIRE ET REPORTE

Pour	
Contre	
Abstention	

Interventions des conseillers :

Nicolas BITAUD précise qu'un commerçant a postulé pour reprendre l'activité de la Poste comme « Agence Postale chez un commerçant » et que cela permettrait de sauver un commerce de proximité.

Michel LEPLAT nous indique que si les services de la Poste fonctionnent mal cela est dû aux services qui ne sont pas assurés, les horaires d'ouverture sont réduits. Il conclut en signalant qu'il trouve déplorable que la Poste s'adresse aux communes pour exercer son activité d'autant que les services de banque sont un métier et que ce n'est ni aux communes ni aux commerçants de l'exercer.

Monsieur le Maire précise avoir proposé que l'Agence Postale soit Communale dans un souci de continuité de Service Public mais également pour sauver un emploi administratif dans l'avenir, suite aux nombreux transferts de compétences.

Questions et informations diverses :

Monsieur PESKINE a fait un point sur :

- *Le Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET)*
- *Le PETR*
- *La CdC Vierzon-Sologne-Berry*

Monsieur Peskine informe être prêt à développer davantage les sujets et donner des renseignements aux personnes qui en feront la demande.

Date du prochain Conseil Municipal : **Vendredi 07 avril 2023 à 17h45** – Salles Actes en Mairie

Séance levée à : 19h15

SIGNATURES

Sandrine THEVENIN

Secrétaire de Séance,



Dominique LEVEQUE

